

## DÉLIBÉRATION n° 2025-053 de la séance du 18/12/2025

### OBJET : **Bilans financiers des concours et examens inter-régionaux du Grand-Ouest – Augmentation des charges de structure**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au Centre de gestion à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 12 Nombre de voix : 23

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes et MM.** Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Karine PAVIZA, Jean-Luc BESNIER, Emmanuel TERRIEN, Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Jacques PRAUD, Bernard LEBEAU, Ali REBOUH, Jean-Pierre POSSOZ.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,  
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,  
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,  
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,  
M. Anthony BERTHELOT a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,  
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,  
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,  
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Jean-Luc BESNIER,  
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Ali REBOUH,  
M. Rodolphe AMAILLAND a donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,  
M. Yvon LERAT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**Mmes et MM.**, Frédéric MILLET, Sylvain SCHERER, Edith MARGUIN, Alain VEY, Agnès DUHEM BOURGEAIS, Xavier BONNET, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

#### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

##### **Pour la Direction des finances publiques :**

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire.

##### **Pour le Centre de gestion :**

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,  
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,  
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,  
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,  
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,  
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,  
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,  
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Emmanuel TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.

# Bilans financiers des concours et examens inter-régionaux du Grand-Ouest

## – Augmentation des charges de structure

### EXPOSÉ

Dans le cadre de l'établissement des bilans financiers des concours ou examens professionnels qu'ils organisent pour le Grand-Ouest, les Centres de gestion appliquent depuis 2010 un montant forfaitaire de 20% des dépenses d'une opération pour la valorisation des charges de structure, en conformité avec les recommandations formulées par le groupe de travail de la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG).

Ce système forfaitaire répond à un double objectif :

- D'une part, appliquer un pourcentage identique quel que soit le centre qui organise le concours ou l'examen professionnel pour le Grand-Ouest ;
- D'autre part, établir les bilans financiers sans attendre la clôture des comptes de l'exercice et rendre ainsi plus efficace le suivi budgétaire.

Toutefois, plusieurs facteurs invitent à reconsidérer le montant actuel de ce forfait :

- Le forfait est figé depuis 2010 alors que les charges réelles ont fortement augmenté ;
- Désormais, au niveau national, de plus en plus de centres de gestion se dotent d'une comptabilité analytique qui les conduit à reporter les coûts réels des charges de structure ;
- La nécessaire recherche de cohérence des coûts établis entre les centres de gestion du Grand-Ouest et les autres centres de gestion (convention de mutualisation des coûts).

En conséquence, sur le fondement des travaux et de l'étude d'impact réalisés par le groupe de travail de la coopération concours Grand-Ouest, les présidences ont proposé, le 8 novembre dernier, une augmentation du montant forfaitaire de 20% à 25% des charges de structure des bilans financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tout en appelant de leurs vœux à tendre vers une forme d'harmonisation des pratiques entre les centres, au niveau national.

## DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 23 voix pour :

- **Arrête** le taux de charges de structure valorisé dans les bilans financiers à 25% des dépenses directes constatées pour les concours et examens professionnels du Grand-Ouest ;
- **Autorise** le Président du Centre de gestion ou sa représentante à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Philip SQUELARD

